



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

francophonie

Question écrite n° 38326

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger, sur le référé de la Cour des comptes du 3 juillet 2013 relatif à l'enseignement du français à l'étranger mené en application de l'article R. 143-1 du code des juridictions financières. À l'issue de son enquête la cour a transmis au ministère ce référé ainsi qu'un rapport d'observations définitives comportant vingt-huit observations. La cour estime que si la France forte du seul réseau à programme unique garanti par l'homologation de ses établissements, dispose d'un avantage certain face à l'hétérogénéité des offres du système anglo-saxon, elle ne saurait ignorer la vivacité croissante de la concurrence dont elle doit prendre la mesure. Il lui demande de lui faire part de sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

Le réseau des établissements français à l'étranger rassemble 488 établissements homologués par le ministère de l'Éducation nationale dans 131 pays. Le nombre d'élèves augmente en moyenne de 3 % par an, ce qui témoigne de l'attractivité de ce réseau unique au monde. La ministre déléguée chargée des Français de l'étranger a parfaitement pris la mesure de la concurrence existant sur les marchés internationaux de l'éducation, qu'elle émane des systèmes éducatifs locaux ou d'établissements étrangers. L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est, pour sa part, pleinement informée dans chaque pays, par ses chefs d'établissement et par les postes diplomatiques, de l'état de la concurrence. Dans le cadre de la concertation nationale sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger, la ministre déléguée chargée des Français de l'étranger, a souhaité que la stratégie de l'enseignement français à l'étranger repose sur un développement maîtrisé et équilibré du réseau. Dans un contexte de concurrence accrue, notre offre éducative se diversifiera ainsi par le développement de l'enseignement bilingue francophone, du LabelFrancEducation, et des cours à distance proposés par le CNED.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38326

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Français de l'étranger

Ministère attributaire : Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 septembre 2013](#), page 9870

Réponse publiée au JO le : [5 novembre 2013](#), page 11640